

# Conseil municipal du 17/10/2022

## A - APPROBATION DU COMPTE RENDU ET INFORMATION SUR LES DECISIONS

### A1 – Procès-Verbaux des précédents conseils municipaux

#### **Intervention de Marie-France BARTHET**

Nous avons un vrai souci avec ces comptes-rendus, en effet le dialogue que nous avons en conseil municipal n'est pas bien retranscrit pour ne pas dire pas du tout.

Les questions que nous posons sont raccourcies au maximum, voire édulcorées voire carrément amputées et vos réponses sont beaucoup mieux sur le compte-rendu qu'elles ne le sont en direct.

En fait elles sont complètement réécrites.

Nous avons donc un souci puisque le **compte-rendu que vous faites du dialogue** pas celui des décisions qui ne pose aucun problème est vraiment édulcoré.

Souvent nous nous abstenons, mais cette fois vous avez fait un effort en négatif et nous allons devoir voter contre.

Du coup, nous voudrions vous faire une suggestion :

Comme vous ne souhaitez pas faire de compte-rendu exhaustifs vous l'avez déjà dit et je le comprends, nous pourrions tout simplement filmer les séances du conseil municipal, les diffuser sur les réseaux il n'y aurait plus de problèmes d'interprétation, nous serions ainsi dans la vraie réalité et comme cette réunion est publique, elle est filmable, alors, soit vous le faites, soit nous le faisons, nous serions ainsi dans la transparence.

#### **Réponse du maire :**

Le conseil municipal est public, tout le monde peut venir y assister.

Le compte-rendu, encore une fois, il ne peut pas être exhaustif, vos questions me semblent bien reprises. Ce qui est repris c'est l'esprit des questions et des réponses que l'on essaie de retracer, alors vous estimatez que ce n'est pas fait, on peut estimer nous, que cela correspond davantage à la réalité, tout est question après d'interprétation.

Je ne vois pas lieu ou nécessité de procéder différemment d'autant plus que maintenant il vient d'être introduit depuis le 01 juillet 2022 de nouvelles dispositions, ce ne sera plus un procès-verbal mais bien un compte-rendu, on va donc appliquer les nouvelles dispositions en faisant un compte-rendu synthétique.

#### **Commentaire Leucate Citoyenne :**

Le maire fait allusion à la réforme de la publicité des actes des collectivités locales entrée en vigueur le 01 juillet 2022.

Une mesure phare des nouvelles dispositions est la disparition de l'affichage des comptes-rendus des conseils municipaux dans la semaine suivante. (**Ce qui n'a jamais été le cas à Leucate**)

En lieu et place sur le site de la commune devra être publiée la liste des délibérations examinées en conseil municipal avec l'ordre du jour. (**Ce qui est fait actuellement sur le site de la commune.**)

Parallèlement le Procès-Verbal prend des lettres de noblesse et devient un document qui doit être mis en ligne dans la semaine qui suit son adoption en conseil municipal incluant les renseignements qui figurent sur le compte-rendu, les rapports présentés et la teneur des discussions au cours de la séance. (**Ce qui n'était pas fait à Leucate et qui ne l'est toujours pas.**)

**Un lourd problème de transparence démocratique à Leucate.**

Les comptes-rendus et procès-verbaux des séances du conseil municipal en date du 12 avril 2022 et du 25 juillet 2022, n'ont été publiés qu'à la suite du conseil municipal qui s'est tenu le 17 octobre 2022 soit six mois pour l'un et quatre pour l'autre.

Les détails d'un conseil municipal pour les citoyens attendent de longs mois et ne sont connus qu'à une période où ils auront peut-être un intérêt moins crucial.

**Marie-France BARTHET :**

Et donc la suggestion de filmer ?

**Le Maire**

Elle me paraît carrément disproportionnée pour une assemblée comme celle de Leucate, la salle fait trois cent places, beaucoup de gens peuvent venir y assister.

**Marie-France BARTHET :**

Malgré cela beaucoup de gens visionneraient tout ou partie du conseil.

**Le Maire**

Je ne sais pas peut être vos amis.

**Marie-France BARTHET :**

J'ai beaucoup d'amis alors

**Le Maire**

Quand je vois pour le Grand Narbonne le nombre de gens qui le suivent pour une communauté de pratiquement cent mille habitants ce doit être quelques dizaines. Déployer des moyens pour deux ou trois personnes qui vont se connecter, le ratio ne me paraît pas du tout rationnel.

**Marie-France BARTHET :**

A ce moment-là nous pouvons nous filmer et diffuser.

**Le Maire**

Ah ! non, non, après on verra ce que la loi permet de faire dans le respect des règles.

**Marie-France BARTHET :**

Ce que je vous propose c'est dans le respect des règles et de la loi bien entendu.

**Le Maire**

On vérifiera tout ça.

**Vote Leucate Renouveau 22 Pour**

**Vote Leucate Citoyenne 4 Contre**

**Vote Rassemblement Bleu Marine 1 Abstention**

## **A2 – Décisions du Maire**

**Intervention de Jean-Marc VALLVERDU**

Nous avons constaté une évolution très sensible des tarifs supportés par les adhérents et usagers de la piscine.

Si nous pouvons comprendre les difficultés induites par l'évolution du coût de l'énergie, l'augmentation des tarifs nous paraît démesurée et constitue un frein pour les revenus modestes

Des mesures de réduction des coûts sont nécessaires, quelles sont celles qui sont prises ?

La collectivité devrait absorber pour partie l'augmentation des coûts pour atténuer l'impact pour les usagers.

### Réponse du Maire

L'entrée de la piscine n'a pas augmenté, l'abonnement au Club municipal a augmenté de 60 euros passant de 180 € à 240 € pour l'année et trois séances.

L'augmentation compte-tenu du contexte n'est pas une augmentation que j'appellerai très sensible nous avons légèrement revalorisé les abonnements de la partie Club.

Le point que nous avons surtout introduit et qui n'existe pas précédemment dans le service est que l'on a distingué, c'est Leucate et hors Leucate, c'est par souci d'harmonisation avec ce qui se pratique ailleurs soit à l'école de musique par exemple.

En dehors de cela les augmentations me paraissent tout à fait mesurées, nous sommes moins chers que toutes les communes à l'entour.

Nous avons fait très attention de n'empêcher personne, aucune famille de continuer l'apprentissage de la natation. On a mis en place l'apprentissage de nouvelles disciplines qui n'existaient pas comme l'aquaphobie pour permettre aux enfants qui auraient peur de l'eau de gérer ce trac-là.

Le club était précédemment géré par une association, il a été repris par la municipalité et il y avait besoin d'harmoniser le fonctionnement comme cela se pratique dans d'autres disciplines comme la musique par exemple.

## B - AFFAIRES GENERALES / INTERCOMMUNALITE

### **B1 – Reversement de la taxe d'aménagement des zones d'activités économiques communautaires.**

Vu les compétences du Grand Narbonne Communauté d'Agglomération notamment en matière d'aménagement et de gestion des zones d'activités économiques,

Considérant que la commune de Leucate est concernée au titre de la zone d'activités économiques de Leucate village,

Considérant que les modalités d'application de ces mesures sont fixées par la convention jointe en annexe,

**Vote Leucate Renouveau 22 Pour**

**Vote Leucate Citoyenne 4 Pour**

**Vote Rassemblement Bleu Marine 1 Abstention**

### **B2 – Re却e de la taxe foncière sur les propriétés bâties des zones d'activités économiques communautaires**

Vu les compétences du Grand Narbonne Communauté d'Agglomération notamment en matière d'aménagement et de gestion des zones d'activités économiques

Considérant que la commune de Leucate est concernée au titre de la zone d'activités économiques de Leucate village,

Considérant que les modalités d'application de ces mesures sont fixées par la convention jointe en annexe,

### **Intervention de Marie-France BARTHET**

Nous sommes favorables pour ce reversement en faveur de la communauté d'agglomération puisque c'est elle qui gère ces activités économiques.

Mais nous nous interrogeons sur un cas particulier.

Nous étions séduits fortement par le projet de Fablab de la glisse, cohérent avec la vocation de la glisse à Leucate et nous demandons que notre commune relance activement le Grand Narbonne sur ce projet.

Le bâtiment qui vient d'être construit est inoccupé puisque la presse nous informe que les 5 entreprises innovantes qui devaient l'occuper sont parties ailleurs.

Que se passe-t-il dans ce cas ?

S'il n'y a pas d'occupants, il n'y aura pas de taxe foncière...

Qui s'occupe de trouver une utilité à ce bâtiment qui a été construit avec l'argent des contribuables ?

Les machines de fabrication, toujours achetées avec l'argent du contribuable sont stockées à Port Leucate, que vont-elles devenir ?

**Réponse du Maire :**

Moi je n'ai pas lu dans la presse ce que vous avez lu, ce que j'en sais et ce que je peux vous dire c'est que le Grand Narbonne et l'ancienne mandature a lancé le projet, la nouvelle mandature issue des dernières élections municipales l'a poursuivi elle a engagé la construction du bâtiment et l'a mené à son terme. Elle n'a pas tout à fait la même vision de la gestion du bâtiment que l'ancienne qui envisageait cela en gestion directe alors qu'il s'agit aujourd'hui d'avoir une gestion déléguée.

Le Grand Narbonne et son Président de ce que j'en sais a demandé une étude à la chambre des métiers qui gère d'autres sites similaires pour le Grand Narbonne afin de proposer le mode de gestion adéquat du bâtiment. On attend les résultats pour la fin de l'année, dès que je les aurais je vous en ferais part.

**Marie-France BARTHET**

Et pour les machines stockées à Port-Leucate ?

**Le Maire**

Je ne sais pas si la réception du bâtiment a été faite, je ne crois pas. Les machines ont vocation à regagner le bâtiment.

**Marie-France BARTHET**

Et donc on restera dans un Fablab de la glisse ?

**Le Maire**

On attend les conclusions de la chambre des métiers, la glisse bien sûr, énergie pourquoi pas, il ne faut se fermer sur aucune suggestion de la manufacture et je trouve d'ailleurs que la démarche est saine.

**Vote Leucate Renouveau 22 Pour**

**Vote Leucate Citoyenne 4 Pour**

**Vote Rassemblement Bleu Marine 1 Abstention**

**B3 – Reversement d'une partie de la fiscalité économique aux communes supportant des installations éoliennes et photovoltaïques.**

Essentiellement sur la station d'épuration de Port-Leucate. (La somme est de 600 €)

**Intervention de Jean-Marc VALLVERDU**

Bien entendu, nous sommes favorables à un développement sensible de l'éolien et du photovoltaïque sur notre territoire et donc approuvons le principe du reversement d'une partie de la fiscalité économique correspondante par le Grand Narbonne

Nous souhaiterions cependant des précisions sur notre situation actuelle quant à ces installations et connaître les évolutions futures.

Au-delà de l'impact de l'éolien en mer et ses possibles évolutions nous souhaiterions une planification de projets d'installation en ce qui concerne en particulier les bâtiments communaux pour le photovoltaïque.

### **Commentaire Leucate Citoyenne**

Pas de réponse du maire sur les panneaux photovoltaïques

De nombreux leucatois se sont vus refuser des installations de panneaux photovoltaïques, nous aimerais que le maire ait une vue prospective positive sur la production d'énergie dans une ville ayant plus de 300 jours de soleil par an.

### **Réponse du Maire**

Il s'agit essentiellement des panneaux situés au niveau de la station d'épuration de Port-Leucate. (La somme est de 600 €)

Sur les bâtiments communaux il n'y a pas forcément de fiscalité économique, s'il y a fiscalité économique ça passe par le Grand Narbonne et à ce moment-là la règle s'applique.

Le cas qui nous intéresse est un cas à la marge, cette disposition a été faite pour les communes qui développent de grands champs photovoltaïque Offshore par exemple ou qui développent des projets éoliens ce qui n'est notre cas et pour l'éolien en mer c'est une autre fiscalité qui s'applique.

En ce qui concerne les fermes pilotes il y aura bien deux projets de fermes pilotes qui existent, l'un au large de Leucate, Le Barcarès l'autre au large de Gruissan, ce sont deux fermes pilotes de trois éoliennes de 10 MWH chacune, elles devraient flotter au début de 2024, la construction des pales a déjà démarré pour le projet de Gruissan elles sont fabriquées dans le lot.

Elles sont à l'intérieur des eaux territoriales, à moins de 22 km, la fiscalité qui s'applique réserve une partie à la commune en fonction des Co visibilités et de la distance une règle de calcul a été délibérée par l'assemblée, après il y aura les deux fermes commerciales pour celle de Gruissan il y a 13 candidats pas encore de lauréat, tout cela va prendre du temps on est sur des délais beaucoup plus longs, 10 ans ou davantage avant que toutes les procédures soient réalisées et là on est bien au-delà des eaux territoriales dans la zone économique exclusive et c'est une autre fiscalité qui va s'appliquer et qui n'est pas encore arrêtée.

Donc les fermes commerciales sont aujourd'hui

A – Gruissan

B – Fos sur Mer et au cas où Fos sur Mer ne se ferait pas ce serait Leucate-Le Barcarès, un peu plus au Sud vers le parc naturel marin

**Vote Leucate Renouveau 22 Pour**

**Vote Leucate Citoyenne 4 Pour**

**Vote Rassemblement Bleu Marine 1 Abstention**

### **B4 – Autorisation d'exécution de mandats spéciaux**

Mme BRETON, huitième adjointe, et Mme BOYER-CORCUFF, conseillère municipale, à se rendre au Grau-du-Roi / Port Camargue du 28 au 30 septembre 2022 pour représenter la commune aux Journées Nationales d'Etudes de l'Association Nationale des Elus du Littoral.

### **Commentaire Leucate Citoyenne**

Nous avons voté favorablement et pensons qu'il est légitime que des élus puissent assister à des manifestations qui concernent la commune de très près dans ce cas-là.

Nous regrettons, qu'aucun élu de l'opposition ne soit jamais invité à y participer et surtout qu'aucun compte-rendu ne soit jamais établi lorsque l'on se déplace aux frais des contribuables sans avoir connaissance du détail des sommes dépensées.

Vous retrouverez les débats des différentes tables rondes sur ce lien :

<https://anel.asso.fr/2022/04/27/rendez-vous-a-nos-journees-nationales-detudes-au-grau-du-roi-port-camargue/>

En cliquant sur « vivre le littoral »

**Vote Leucate Renouveau 22 Pour  
Vote Leucate Citoyenne 4 Pour  
Vote Rassemblement Bleu Marine 1 Abstention**

## **B5 – Modification du Règlement Intérieur du Conseil Municipal**

### **Article 25 : Procès-Verbal**

Les séances publiques du conseil municipal donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal qui reprend sous forme synthétique et non littérale la teneur des discussions.

Chaque procès-verbal est arrêté au cours de la séance suivante et publié sur le site de la commune dans la semaine qui suit.

Les membres du conseil municipal ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal.

### **Article 27 : Bulletin d'information générale**

Lorsque la municipalité diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur la commune, un espace est réservé à l'expression des conseillers municipaux.

Aussi, dès lors que la commune diffuse un bulletin d'information générale, il doit être satisfait à cette obligation.

La répartition de l'espace d'expression réservé aux différents groupes d'élus est fixée par le conseil municipal comme suit :

- La moitié de la page allouée à l'expression des élus sera attribuée au groupe majoritaire Leucate Renouveau, soit un texte de 2250 signes espaces compris.
- L'autre moitié de la page sera divisée en parts égales aux deux groupes d'opposition, Leucate Citoyenne et Leucate Rassemblement Bleu Marine, qui disposeront ainsi chacun d'un texte de 1125 signes espaces compris.

Les photos sont interdites.

### **Intervention d'André ILLESCAS**

Vous nous proposez une modification du règlement intérieur en incluant la tribune de l'opposition (qui figure déjà dans Cap Leucate) sur le site internet de la ville sans tenir compte de la nouvelle rédaction de l'article L.2121-27-1 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) du 01 mars 2020 que vous ne citez pas dans votre note de synthèse et objet de notre demande.

Ce texte que vous n'ignorez pas, impose donc que le règlement intérieur définisse l'espace réservé aux élus d'opposition dans tous les vecteurs d'informations municipales.

Ce qu'il faut bien comprendre c'est que l'étendue de ce droit va ainsi au-delà du seul bulletin municipal.

Il faut citer :

Journal municipal	Site internet de la commune
Lettre du maire	Les séquences audio-visuelles
Les newsletters	Les réunions publiques
Bilans de mi-mandat et similaires	La chaîne YouTube s'il en existe
Et tout autre support papier ou numérique....	

### **Vous nous interdisez les Photos :**

- Pourtant plusieurs jugements ont été rendus favorablement par les Tribunaux Administratifs de Versailles 2012- Melun 2015- Lyon 2021 pour l'insertion de photos

A chaque parution nous devons pouvoir communiquer sur les sujets portés à la connaissance de nos concitoyens.

Ensuite nous avons également plusieurs autres points à faire valoir et notamment

### **Les comptes-rendus**

Les séances publiques du conseil municipal donnent lieu à l'établissement d'un compte-rendu établi sous forme synthétique et non littérale.

Il devra faire part de toutes les propositions faites par les élus, de la majorité comme de la minorité, et leurs argumentations.

Les « questions orales » et les amendements y figureront in extenso, avec leur réponse et argumentation.

### **La Commission de contrôle des comptes**

Si la commune a plus de 75 000 € de recettes de fonctionnement et que des entreprises privées sont liées à la commune par convention financière avec des règlements de compte périodiques, l'obligation légale de création de la Commission de contrôle des comptes sera bien respectée, conformément aux articles R.2222-3 R.2222-1 et R2222-6 du CGCT.

### **Le visionnage des séances municipales.**

Les Conseils municipaux peuvent être filmés - ou simplement enregistrés de façon sonore - et diffusés par tout élu ou citoyen y assistant (art. L2121-18/3° du CGCT).

**D'autres points du règlement intérieur sont également à revoir et nous vous proposons de travailler avec vos services sur une nouvelle rédaction de ce règlement en vue d'un vote avisé et serein lors de notre prochain conseil municipal.**

### **Réponse du Maire :**

La plupart des points que tu évoques ne sont pas des points pour des communes comme les nôtres, ces articles s'adressent aux grandes métropoles, il faut quand même raison garder dans ce qui est mis en place. Encore une fois, filmer, c'est peut et ce n'est pas doit.

Ça me semble vraiment pour une commune comme la nôtre et quand je vois ce qui se passe et le résultat je le redis au Grand Narbonne 120 000 habitants dix à quinze connections par séance, ça me semble être quelque chose de tout à fait disproportionné en tout cas pas une bonne mesure.

Après sur cet aspect du droit des élus de l'opposition à l'accès aux supports numériques de la commune, on a regardé ce qui se faisait un petit peu ailleurs aussi, il y en a qui ne font rien du tout. Ce n'est pas encore passé partout, on a repris ce qui est à peu près admis dans les communes alentour qui pratiquent ça, il y en beaucoup qui ne le pratiquent pas.

Donc c'est notre proposition, moi j'ai entendu ce que tu as dit donc maintenant je la mets aux voix, on n'est pas non plus y passer la soirée.

C'est moi qui dirige l'assemblée donc je la mets aux voix

### **Commentaire Leucate Citoyenne**

André ILLESCAS demande simplement la parole pour une explication de vote, malgré son insistance la parole lui sera refusée.

### **Le Maire**

On a compris le vote, je la mets aux voix

On ne va pas passer la soirée là-dessus, tu as eu ton temps plus que ne le prévoit le règlement intérieur, d'ailleurs parce que s'il faut faire le règlement intérieur chrono, on va prendre le chrono et on fera le conseil avec le chrono. Jusqu'à présent je n'ai pas voulu m'adonner à ce genre de pratiques que vous avez adoptées que vous avez acceptées. Je laisse à l'opposition et aux oppositions tout le temps qu'ils veulent pour s'exprimer il faut être aussi mesuré dans son attitude, voilà.

On a entendu ce que tu avais à dire on a entendu la position de la municipalité, il me semble que les choses sont claires pour tout le monde.

#### **Commentaire Leucate Citoyenne**

Nous devons signaler au Maire que le conseil municipal de Roquefort des Corbières est filmé et retransmis, celui du 31 octobre dernier dépasse déjà les 400 vues.

Nous rappelons au Maire que le conseil municipal doit déterminer la place réservée à l'expression des élus minoritaires dans chacun des organes d'information générale de la commune (papier, vidéo, site internet, site Facebook).

L'exigence de transparence dans la vie démocratique de notre commune n'est pas une préoccupation première de notre maire.

Nous avons proposé une rencontre en vue d'échanger nos points de vue et arguments pour construire ce nouveau règlement et avons courroucé notre Maire prétextant des motifs d'un autre temps.

Pourtant les jurisprudences affluent et même Le Conseil d'Etat a rendu une décision en avril 2022 suite à une requête au Tribunal Administratif. Requête que nous tenons à disposition.

**Vote Leucate Renouveau 22 Pour**

**Vote Leucate Citoyenne 4 Contre**

**Vote Rassemblement Bleu Marine 1 Pour**

#### **B6 – Mutualisation d'une licence logiciel relative à l'instruction dématérialisée des autorisations d'urbanisme entre la commune et le Grand Narbonne**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme, prévue par l'article 62 de la loi « ELAN » n° 2018-1021 du 23 novembre 2018, la Commune est tenue de disposer :

- Depuis le 1er janvier 2022, d'une téléprocédure spécifique lui permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisations d'urbanisme. Cet outil, intitulé « *guichet unique* », est accessible depuis cette date via le site internet de la mairie ([www.leucate.fr](http://www.leucate.fr)).
- D'un recueil dématérialisé des autorisations d'urbanisme.

Ces outils doivent être eux-mêmes raccordés au logiciel d'instruction utilisé par le service urbanisme de la ville.

Pour ce faire, la Commune de Leucate a donc souhaité être accompagnée dans le déploiement de ce nouveau dispositif par le Grand Narbonne, dans le cadre de sa mission d'assistance aux Communes dans l'instruction des actes et des autorisations d'urbanisme.

**Vote Unanimité Pour**

#### **C – MESURES D'ORDRE BUDGETAIRE ET COMPTABLE**

##### **C1 – Budget annexe Lotissement La Franqui – Approbation du budget supplémentaire 2022.**

**Vote Unanimité Pour**

##### **C2 – Budget principal Commune – Attribution d'une subvention au Vélo Sprint Narbonnais. (2 000 €)**

## **Vote Unanimité Pour**

**C3 – Budget principal Commune – Attribution d'une subvention au Raid Défi d'elles. (10 000 €)**

## **Vote Unanimité Pour**

### **C4 - Rémunération des études scolaires**

<b>Personnels</b>	<b>Taux maximum depuis le 01/02/2017</b>
Professeur des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	22,34 €
Professeur des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	24,57 €

### **Sophie DEVOUGE**

Qu'est ce qui a motivé cette nouvelle organisation, d'autant que l'annonce a été faite assez tardivement le 30 août.

Quels en sont les avantages et les inconvénients ?

Cette nouvelle organisation pose des problèmes pour les parents qui travaillent, que proposez-vous comme solution ?

### **Le Maire demande à Edouard PICAREL de répondre :**

Effectivement c'est sur la rentrée scolaire qu'il a été décidé que les études de la commune auraient lieu de 17h00 à 18h00 avec obligation pour les parents de récupérer les enfants à 18h00. C'est ça la question ?

### **Sophie DEVOUGE**

Oui parce que les enfants ne peuvent pas aller ensuite à la garderie.

En effet, on a à peu près en moyenne une cinquantaine d'enfants qui vont aux études à l'école de Leucate notamment, à Port-Leucate c'est la première qui a été mise en place. Jusqu'à présent l'étude était de 16h40 à 17h40 et les enfants devaient aller à l'ALAE (Accueil des Loisirs Associés à l'Ecole) en suivant ce qui faisait une arrivée de 50 enfants à peu près sur l'ALAE avec les difficultés pour les accueillir en toute sécurité et dans les normes obligatoires du temps scolaire d'encadrement par les adultes. Ce qui posait donc des problèmes d'encadrement. On a décidé de décaler cette heure d'étude de façon à ce que les enfants aient dans un premier temps 20 mn de récréation pour avoir le même temps de gouter que les enfants qui restent à l'ALAE et avoir en suivant une véritable heure d'étude de 17h00 à 18h00. Cependant le problème n'était pas résolu de cette arrivée de 50 enfants sur les équipes périscolaires et c'était compliqué de faire revenir un deux ou trois agents pour accueillir ces enfants, on a donc convenu que les parents qui mettaient les enfants en étude étaient donc obligés de récupérer leurs enfants à 18h00. Pourquoi ? parce que cette heure d'étude est un avantage qui est donné par la municipalité à nos enfants des écoles, elle est gratuite, donnée par des enseignants dans la continuité de l'école, c'était compliqué en termes d'organisation de service de refaire revenir des agents municipaux pour 10, 15, 3, 5 on ne sait pas combien d'enfants et c'est compliqué de mettre en place pour 15 minutes, 30 minutes.

### **Sophie DEVOUGE**

Oui ce qui se passe c'est une heure d'étude, s'ils ont terminé les devoirs ils doivent rester en étude et au-delà de 17h00 sans pouvoir ensuite aller à la garderie.

### **Edouard PICAREL**

Oui on a mis en place des enseignants qui nous coûtent un peu d'argent et les enfants qui sont à l'étude restent une heure à l'étude.

**Sophie DEVOUGE**

Oui mais après ils ne peuvent aller à l'ALAE et doivent ressortir dans le village et parfois rentrer seuls chez eux, pour leur sécurité c'est parfois compliqué de laisser seuls les enfants.

**Edouard PICAREL**

Ça c'est la responsabilité des parents

**Sophie DEVOUGE**

Les parents ne peuvent pas toujours les récupérer à 18 h00

**Edouard PICAREL**

Alors ils ont la possibilité de les laisser à l'ALAE jusqu'à 18h30

**Sophie DEVOUGE**

Oui mais ils n'auront dans ce cas pas fait leurs devoirs

**Edouard PICAREL**

Quand on est parent il faut assumer ses enfants de temps en temps.

**Sophie DEVOUGE**

Oui bien sûr mais quand les journées sont longues pour les parents elles le sont aussi pour les enfants.

**Vote Unanimité Pour**

**C5 - Budget principal Commune – Constitution d'une provision pour risques et charges.**

A la demande de la trésorerie une provision pour risques et charges à hauteur de 15% du montant des restes à recouvrer au 31 décembre de l'année N-1 à compter de l'exercice 2022, environ 20 000 € par an.

**Vote Unanimité Pour**

**C6 - Budget principal Commune – Constitution d'une provision pour dragage du grau des ostréiculteurs.**

A hauteur d'une somme de 100 000 € sur 10 ans. Les travaux n'étant pas réalisés il convient de constituer une provision pour risques et charges d'un montant de 10 000 € annuel.

**Vote Unanimité Pour**

**C7 - Budget principal Commune – Décision modificative.**

**Lien à installer vers la note de synthèse pour les tableaux**

**Intervention de Sophie DEVOUGE.**

Pouvez-vous nous expliquer ce que couvre le montant en « dépenses imprévus ». (198 614,32 euros qui représentent 30%) ?

**Voir lien sur la note de synthèse**

**Intervention d'Elisabeth ESTEVE (Directrice Générale des Services)**

Cela représente 30 % de la décision modificative mais pas du budget, on n'a pas mis de montants supplémentaires sur le coût de l'énergie et l'on pense qu'à ce stade aujourd'hui il est difficile de les évaluer et si l'on en a besoin on se servira des imprévus l'idée c'est de les mettre de côté pour l'année prochaine

### Sophie DEVOUGE

Il est vrai que ce sujet des économies d'énergie n'est pas abordé sur cet ordre du jour.

**Vote Leucate Renouveau 22 Pour**

**Vote Leucate Citoyenne 4 Abstention**

**Vote Rassemblement Bleu Marine 1 Abstention**

### C8 - Budget annexe Régie Municipale du Port – Décision modificative.

#### **Voir note de synthèse**

**Vote Leucate Renouveau 22 Pour**

**Vote Leucate Citoyenne 4 Abstention**

**Vote Rassemblement Bleu Marine 1 Abstention**

### C9 - Budget annexe Camping et aires de camping-car – Décision modificative.

#### **Voir note de synthèse**

**Vote Leucate Renouveau 22 Pour**

**Vote Leucate Citoyenne 4 Abstention**

**Vote Rassemblement Bleu Marine 1 Abstention**

## D - ECONOMIE

### D1 - Lancement de la procédure de renouvellement des Délégations de Services Publics pour la sous-traitance des lots de plage dans le cadre de la future concession de plage 2023 – 2035.

Il est proposé de relancer la procédure de délégation de service public pour l'attribution de 16 lots de plage pour une durée de 6 ans en offre de base et maximum de 12 saisons en variable.

<b>8 lots à Port-Leucate</b>	<b>6 lots à Leucate Plage</b>	<b>2 lots à La Franqui</b>
5 de 1 500 m <sup>2</sup>	4 de 1 500 m <sup>2</sup>	1 lot de 1 000 m <sup>2</sup>
1 de 1 000 m <sup>2</sup>	1 de 1 000 m <sup>2</sup>	1 lot pour le Beach Park
2 de 500 m <sup>2</sup>	1 de 500 m <sup>2</sup>	

#### **Lien vers les cartes en annexe.**

### Marie-France BARTHET

Ce point pour la délégation de service public en faveur des futures concessions de plage nous amène à faire des remarques sur le fond et la forme.

Sur le fond, nous découvrons une nouvelle proposition pour les futurs lots de plage extrêmement différente du seul dossier qui avait été voté par votre majorité en juin 2021.

Si c'est bien un extrait du dossier que vous avez déposé auprès de la Préfecture au printemps dernier, c'est un dossier beaucoup plus sobre et raisonnable que le dossier initial.

En effet, en comparant le nombre de lots, on voit que :

- Pour Port Leucate, on voit que le nombre de lots diminue de 12 à 8
- Pour la zone naturiste de 1 à 0
- Pour Leucate-plage de 9 à 6
- Pour La Franqui de 3 à 2 (sans aucune restauration)

Soit au total une diminution de 25 lots de plage à 16 (40%).

Sans porter d'avis sur les implantations, cette diminution est une solution plus équilibrée entre la nécessité du développement économique, la préservation de l'environnement et la quiétude des riverains.

Par contre sur la forme, nous notons deux incohérences :

- Si les documents fournis sont bien un extrait du document communiqué à la Préfecture, il y a un vrai problème de légalité car ce dossier qui est très différent du dossier voté en juin 2021, n'a pas été voté par le Conseil Municipal ce qui est illégal et peut annuler l'ensemble de la procédure.
- Pourquoi ne pas nous avoir accédé à notre demande d'avril en diffusant le dossier à l'ensemble du Conseil Municipal pour un vote en juillet 2022 ?
- En lançant une procédure de renouvellement de délégations de service public alors que l'enquête publique n'a pas eu lieu, vous ne pouvez en aucune façon être sûr que les emplacements pour lesquels vous sollicitez les entreprises seront effectivement disponibles.
- Vous risquez de les faire travailler pour rien puis de leur annoncer in fine « vous allez rire l'emplacement pour lequel vous avez postulé n'existe plus ! ».

Nous ne pouvons donc pas vous suivre sur ces points illégaux et pouvant mettre en difficulté des entreprises.

Pourriez-vous nous préciser si le dossier fourni en conseil municipal de ce jour est bien un extrait du dossier complet que vous avez déposé au printemps auprès de la Préfecture ?

Quel est le planning de l'enquête publique ?

## Réponse du Maire

Sur l'opposition que vous présentez entre les différents dossiers dont vous parlez, il n'y a pas d'opposition, ce ne sont simplement pas les mêmes dossiers.

L'un concerne la demande de concession des plages à l'Etat, celui-ci est un dossier pour demander le renouvellement de certains lots de plage.

Ce dossier a été déposé auprès des services de l'Etat mais il n'est pas fondamentalement différent de celui pour lequel on a délibéré sur ce point la CADA que vous avez saisie nous a donné raison, ce dossier n'était pas un dossier communicable puisqu'un document préparatoire est à la décision du préfet et nous avons bien fait de rester sur notre position.

Ce n'est pas une position d'entêtement mais une position de droit.

Quand on a présenté le nouveau dossier on vous a dit il y a des lots de moins et vous ne nous avez pas cru, il y en a effectivement deux de moins, de 23 on est passé à 21

Je vous ai dit que l'on n'ouvrirait pas l'ensemble des lots qui étaient demandés et c'est ce qui se passe là 16 lots sur les 21 demandés.

Le lot sur les villages naturistes existe mais il n'est pas ouvert mais si un jour l'association d'Ulysse ou d'Aphrodite demande à exercer une activité sur la plage on aura besoin de ce lot et on sera bien content de l'avoir et de pouvoir l'ouvrir, c'est ce genre d'anticipation que doit aussi intégrer un projet tel que celui-là.

Vous avez raison l'enquête publique n'est pas passée mais c'est un risque à prendre et évidemment que les candidats en seront informés s'ils ne veulent pas prendre le risque ils ne candidateront pas. Si on attend l'enquête publique pour lancer la procédure on ne sera pas prêts pour la saison 2023. La situation peut se produire mais reste à mon avis assez marginale. L'autre point concernant la date de l'enquête publique je ne la connais pas, ce n'est pas faute d'avoir essayé d'avoir des éléments.

Dès que nous aurons les dates je m'engage à vous les communiquer immédiatement sans attendre le conseil municipal.

### **Marie-France BARTHET**

Donc le dossier que vous venez de nous fournir ne correspond pas à celui qui a été déposé à la préfecture.

### **Le Maire**

Dans le dossier déposé en préfecture il y a un certain nombre de lots de plage sollicités, après le conseil peut décider de mettre à la concurrence qu'un certain nombre d'entre eux ce sont les 16 lots sur les 21 que nous vous proposons d'ouvrir aujourd'hui.

Après il peut être décidé d'en ouvrir un ou deux de plus en fonction des circonstances des demandes ou des attentes qui peuvent surgir, on ne connaît pas les besoins dans 6 ans ou 12 ans.

### **Marie-France BARTHET**

Vous anticipiez donc le fait que l'Etat est d'accord pour ouvrir ces 25 lots de plage dans la convention qu'ils vont signer avec vous sur les concessions

Vous prenez un sous ensemble de ce que vous avez déposé à la préfecture en faisant l'hypothèse que vous êtes sûr de l'autorisation de la préfecture.

### **Le Maire**

La commune a fait une demande d'ouverture de 21 lots c'est ainsi que celà se passe. L'Etat va répondre avec un projet qui répond à notre demande, les discussions que nous avons eues avec l'Etat, je pense qu'il va répondre favorablement à notre demande. La consultation se fait sur la base de ces échanges, après il y a une procédure.

J'espère avoir été clair

### **Marie-France BARTHET**

Ah si vous avez été très clair je pensais que le projet était devenu plus raisonnable et moins gourmand en espace public et vous m'avez bien expliqué qu'il s'agissait d'un sous ensemble du projet et effectivement je vous ai félicité pour rien.

### **Le Maire**

Mais je vous dis toujours la même chose depuis deux ou trois ans alors vous pouvez considérer que l'équilibre aujourd'hui n'est pas bon, moi je pense que l'on a une solution à peu près équilibrée et qui en même temps préserve l'avenir alors que pour vous elle a un caractère excessif, je le déplore.

### **Marie-France BARTHET**

Nous pensions qu'il s'agissait d'une nouvelle proposition et je vous ai dit que sur le fond c'était une meilleure proposition mais vous venez de m'expliquer qu'en fait c'est une sous partie de la proposition globale donc nous sommes déçus.

Nous ne pouvons nous prononcer nous n'avons pas vu le dossier complet.

**Vote Leucate Renouveau 22 Pour**

**Vote Leucate Citoyenne 4 Contre**

**Vote Rassemblement Bleu Marine 1 Pour**

## E - FONCIER

**E1 - Echange de place de parking Résidence Le LAMPARO - Lot 329.**

**Intervention André ILLESCAS**

Notre vote est déterminé par les informations relatives au bilan financier de cette opération que nous n'avons toujours pas obtenu.

**Vote Leucate Renouveau 22 Pour**

**Vote Leucate Citoyenne 4 Abstention**

**Vote Rassemblement Bleu Marine 1 Abstention**

**E2 - Echange de place de parking Résidence Le LAMPARO - Lot 309.**

**Vote Leucate Renouveau 22 Pour**

**Vote Leucate Citoyenne 4 Abstention**

**Vote Rassemblement Bleu Marine 1 Abstention**

**E3 - Echange de place de parking Résidence Le LAMPARO - Lot 310.**

**Vote Leucate Renouveau 22 Pour**

**Vote Leucate Citoyenne 4 Abstention**

**Vote Rassemblement Bleu Marine 1 Abstention**

**E4 - Scission de la copropriété LE LAMPARO.**

**Vote Leucate Renouveau 22 Pour**

**Vote Leucate Citoyenne 4 Abstention**

**Vote Rassemblement Bleu Marine 1 Contre**

**E5 - Régularisation foncière des places de stationnement résidence le LAMPARO.**

**Vote Leucate Renouveau 22 Pour**

**Vote Leucate Citoyenne 4 Abstention**

**Vote Rassemblement Bleu Marine 1 Contre**

## F - ENVIRONNEMENT

**F1 - Approbation du projet de création de deux Aires Marines Educatives.**

**Vote Leucate Renouveau 22 Pour**

**Vote Leucate Citoyenne 4 pour**

**Vote Rassemblement Bleu Marine 1 Abstention**

## G - AFFAIRES PORTUAIRES

**G1 - Plan de réception et de traitement des déchets de 2022 à 2026.**

**Vote Unanimité.**

## H – QUESTIONS DIVERSES.

### Intervention Marie-France BARTHET

Dans le contexte tendu sur l'énergie, le gouvernement a appelé les collectivités et les particuliers à mettre en place des actions d'économie d'énergie. Au dernier Conseil Municipal, vous nous aviez dit que vous étiez en train d'y travailler. Comme nous sommes en automne, pouvez-vous nous présenter les actions que vous pensez mettre en œuvre cet hiver pour faire des économies d'énergie ?

### Réponse du Maire.

Effectivement le conseil municipal a connaissance de cette nécessité-là, même le gouvernement a pris des dispositions très récemment que les collectivités doivent mettre en œuvre. Tous les arbitrages ne sont pas encore rendus, ils vont l'être **dans les 15 jours** qui viennent et l'on va agir sur les économies d'énergie, des économies de fluide on va décliner ce qui se fait dans les autres collectivités ou même dans les entreprises.

Dès que les arbitrages seront rendus nous vous les communiquerons.

### Commentaire Leucate Citoyenne

A ce jour, 8 novembre nous n'avons aucune proposition de mesures concernant les économies d'énergie.